

# PROJET TOURISTIQUE



## DESRIPTIF

Les instances de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège peuvent, dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet, accorder des subventions – dont elles déterminent le montant – à des événements à vocation touristique sur le territoire provincial liégeois. L'aide financière sera octroyée pour une activité touristique déterminée.



## ÉVÉNEMENTS ÉLIGIBLES

Invitant les visiteurs (résidents en province de Liège, provenant des autres provinces belges ou encore des pays limitrophes) à (re)découvrir les villes et communes du territoire provincial, le patrimoine naturel, culturel et/ou historique, ou encore le terroir et la gastronomie locale, l'organisateur de l'événement aura pour ambition de promouvoir le tourisme en province de Liège.

Une attention particulière sera donnée au caractère innovant de l'événement (découverte de lieux méconnus, nouvelles tendances, expériences extraordinaires...) ainsi qu'à l'accessibilité de l'activité pour les personnes à besoins spécifiques (la certification Access-i ou des équipements d'aménagements du site et/ou de l'activité seront particulièrement appréciés).



## ACTIVITÉS NON-ÉLIGIBLES

- Liées à une demande en équipement touristique
- Se déroulant hors du territoire de la province de Liège
- Subventionnées par la FTPL dans le cadre d'un appel à projets
- Déposées sous une autre forme que les formats imposés
- Reprises comme « rassemblement de communes » (festivités de jumelage de communes)
- Reprises comme « marchés de Noël »
- Reprises comme « carnivals »
- Reprises comme « marchés du terroir »



## PUBLIC CONCERNÉ

- ⇒ Hébergements touristiques
- ⇒ Attractions touristiques
- ⇒ Organismes touristiques
- ⇒ Établissements des producteurs de terroir ouverts au public
- ⇒ Organismes d'événements à vocation touristique
- ⇒ ASBL et associations de fait
- ⇒ Toute entité juridique qui organise une activité touristique



## INTERVENTION FINANCIÈRE

S'agissant d'aides à titre ponctuel, le montant de cette aide financière est laissée à l'appréciation des instances de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège.

La subvention sera liquidée sur base d'une déclaration de créance transmise par le Service « Subsidier » de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège et signée par le bénéficiaire.

Le bénéficiaire fournira les justificatifs d'utilisation de la subvention endéans les deux mois après l'organisation de l'évènement touristique.



## PROCÉDURE

Toute demande doit être introduite via le formulaire en ligne [Projet touristique](#) au moins 60 jours avant la date de l'évènement